



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le **28/01/2026**
ID : 057-245700695-20260108-D2026_05_SI-AR

DECISION 2025-05

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

L'accord-cadre pour les prestations d'entretien de la végétation des ruisseaux en traversées urbaines et des exotiques envahissantes, est conclu avec la société BK ENVIRONNEMENT SAS - 54700 ATTON, pour un montant minimum annuel de 40 000,00 € H.T. et un montant maximum annuel de 90 000,00 € H.T..

L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un an à compter de la notification du contrat, reconductible tacitement une fois maximum.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 8 janvier 2026

Le Président
Michel PAQUET